

Charte Informatique et Internet du Collège

PREAMBULE :

Cette charte est un code moral et pratique qui a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau informatique et d'Internet dans le cadre des activités du collège. La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication ne peut répondre qu'à un **objectif pédagogique et éducatif**.

Pour les mineurs, la signature de la Charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à tous les utilisateurs (élève, enseignant, personnel administratif ou technique) autorisés à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du Collège. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, et micro-ordinateurs des salles informatique, d'enseignement, du C.D.I., du foyer socio-éducatif et de la S.E.G.P.A.

ACCES AU RESEAU INFORMATIQUE :

Article 1 : Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas volontairement :

- masquer sa véritable identité ;
- s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels etc...) ;
- installer des logiciels ou en faire une copie ;
- accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou modifier la configuration des machines.
- effectuer des téléchargements illégaux

Article 2 : Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition.

ACCES A INTERNET :

Article 1 : L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève, c'est-à-dire fiches de cours, exercices en ligne, sujets et corrigés, orientation scolaire et professionnelle. L'accès en libre-service ou à des fins personnelles ou de loisirs est toléré sous réserve que la consultation se fasse en présence d'un membre adulte de la communauté éducative

Article 2 : L'usage des outils de communication tels que Tchat, forum est réservé à une utilisation pédagogique sous la responsabilité d'un adulte.

Article 3 : Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :

- à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe ;
- à caractère pédophile ou pornographique ;
- incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;
- à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

Messagerie électronique

L'établissement met à la disposition de l'utilisateur un service de messagerie électronique.

L'établissement n'exerce aucune surveillance sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. L'établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

En cas de non-respect de l'un des articles de la présente charte, l'utilisateur n'aura plus le droit de se connecter au réseau et s'expose aux poursuites disciplinaires prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La présente charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :
Loi no. 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle) ; Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ; Loi no. 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique ; Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986 ; Loi no. 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels ; Loi no. 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ; Loi no. 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés".

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Classe :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Collège et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.

Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, exemples : pages visitées, documents téléchargés, dates de consultation ...) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente Charte.

Date :

Signature du responsable légal

(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Date :

Signature de l'élève

(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :